



L'an deux mille dix-neuf, le quatorze juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de LUE, régulièrement convoqué le 07.06.2019 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame CASSAGNE Patricia, Maire.

Présents : CASSAGNE Patricia, CHAUVIN Mickaël, LAFONT Jean-Luc, MANCIET Yves, CANTAU Laëtitia, GUIBERT Marie-Thérèse, VIGIER Gérard, IBARZ Elisabeth, LOUES Thierry.

Absent : VRAGNIAU Thierry.

Pouvoir : VRAGNIAU Thierry a donné pouvoir à Patricia CASSAGNE

Nombre de membres en exercice : 10 **Présents :** 9/10 **Votants :** 10/10.

Désignation du secrétaire de séance :

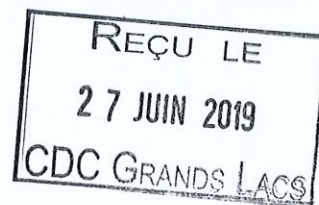
CANTAU Laëtitia.

Approbation du compte-rendu du 12.04.2019.

Le compte-rendu 12.04.2019 est approuvé à l'unanimité.

Approbation de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est lu et approuvé à l'unanimité.



DELIB. 10 : ARRET DU SCOT DU BORN

Mme le Maire présente au Conseil Municipal la délibération du comité syndical du SCOT du Born arrêtant le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et de son dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DONNE un avis favorable à l'arrêt du SCOT du Born.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'État dans le Département.

Exprimés : 10

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire par Dépôt
En Préfecture le 21.06.2019

Et affichage le 25 6-19

Le Maire,
P. CASSAGNE



Le Maire,

P. CASSAGNE

